

Appel à participation 2018

Concours Yvelinois « Opération pour un Sport Egalitaire »



Lancement : Lundi 24 septembre 2018

Date limite de dépôt des dossiers : Lundi 12 novembre 2018

Dans le cadre du développement du Label O.S.E, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale associée au Comité Départemental Olympique et Sportif, a décidé de reconduire son concours visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Ce concours vise à récompenser les meilleures actions en matière d'égalité femmes-hommes dans le sport, pour un sport plus égalitaire et sans stéréotypes de genre.

En effet, seul un tiers des licences sportives étaient délivrées à des femmes en France en 2014. De plus, femmes et hommes investissent encore de façon différenciée les disciplines associées à des stéréotypes de genre : les femmes représentent 86% des licencié-e-s en danse contre 5% des licencié-e-s en football. Et les inégalités sont encore nombreuses : les femmes représentent 17% des encadrant-e-s, 12% des président-e-s de fédération sportive nationale ou encore 14% des transmissions sportives.

Ce concours s'inscrit dans les priorités ministérielles de promotion d'un sport plus égalitaire pour toutes et tous. L'édition 2017 a d'ailleurs été saluée par le Tour de France de l'égalité femmes/hommes.

Qui peut concourir ?

Le concours est ouvert à tous les établissements scolaires, et clubs sportifs domiciliés dans les Yvelines. Sont concernés les projets mis en œuvre avant le 1^{er} septembre 2018. L'action peut toutefois être en cours ou avoir été menée ponctuellement.

Les comités sportifs départementaux ne sont pas visés par l'appel à concours.

Les catégories

1. La promotion du sport féminin :

Elle récompense une structure qui met en place une/des action-s particulièrement efficaces et/ou innovantes permettant aux femmes d'accéder à la pratique sportive.

2. La facilitation de l'accès à la pratique sportive mixte :

Elle récompense des structures qui s'investissent :

- pour la pratique sportive en mixité,
- pour que plus de femmes aient accès à un sport où elles sont statistiquement minoritaires,
- pour que plus d'hommes aient accès à un sport où ils sont statistiquement minoritaires.

3. La facilitation de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes :

Elle récompense une structure qui met en place une/des action-s permettant aux femmes et aux hommes d'avoir un égal accès aux fonctions dirigeantes.

4. La promotion de l'égalité filles-garçons par le sport dans les établissements scolaires

Elle récompense un établissement scolaire qui met en place une/des action-s de sensibilisation à l'égalité par le sport.

5. Le prix spécial du jury

Inédit ! Il récompense une structure qui a conquis le jury pour son/ses initiatives. Ce prix spécial valorisera une/des action-s qui parviennent à inclure toutes les catégories du concours ou qui se distinguent par leur originalité.

Le calendrier

Lancement du concours : 24/09/2018

Date limite de dépôt du dossier : 12/11/2018

Les prix

Chaque structure lauréate se verra remettre un prix de 1 500€ sous forme de dotation matérielle, qui doit lui servir à pérenniser, consolider ou encore impulser des actions en faveur de l'égalité femmes – hommes dans le sport. Un prix sera remis dans chaque catégorie.

Les structures lauréates s'engagent à assurer une information sur le prix qui leur a été alloué et sur la stratégie des organisateur-trice-s pour promouvoir l'image, la représentation et la place des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités dans les Yvelines.

Le règlement

Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel ou recours. La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

La Direction Départementale de la Cohésion sociale des Yvelines se réserve le droit d'annuler ou de reporter le concours pour tout motif inhérent au fonctionnement interne.

Pour compléter les éléments transmis dans le dossier, les organisateur-ric-e-s s'autorisent la possibilité de prendre contact avec les personnes ayant déposé une candidature.

Les structures candidates s'engagent à respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'association/établissement scolaire.

Le jury

Le jury sera composé de membres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Comité Départemental Olympique Sportif des Yvelines et d'experts qualifiés (associatifs et institutionnels).

Comment candidater ?

1. Reprendre l'encadré suivant :

Nom de la structure :

Type de structure :

Nom, prénom du- de la responsable :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

2. Pour le reste, aucun format n'est imposé, vous êtes libres de présenter l'action comme vous le souhaitez de façon à ce que l'exercice puisse être le plus stimulant possible pour vous. **Devront toutefois apparaître :**

- Intitulé du projet
- Contexte – démarche
- Présentation de la structure
- Descriptif et fonctionnement de l'action
- Moyens humains et matériels
- Public ciblé et nombre de personnes concernées
- Financement
- Durée de l'action
- Date du début de l'action et éventuellement date de fin
- Partenaires mobilisés
- Bilan de l'action et résultats quantitatifs et qualitatifs

Laissez libre cours à vos envies ! Il est possible de compléter la description des actions par tout support que vous jugerez utile : photos, vidéos, textes, dessins, etc.

Les documents sont à envoyer jusqu'au 12 novembre 2018 inclus :

- Par mail : ddcs-sports@yvelines.gouv.fr
- Par courrier :

**Direction départementale de la Cohésion Sociale,
Pôle développement du sport et protection des usagers
1 rue Jean Houdon, 78000 Versailles**